



Succession qui traîne depuis 15 ans

Par **valerie**, le **13/04/2009** à **19:30**

Bonjour,

j'ai un problème de succession qui traîne depuis 15 ans, le notaire ne m'ayant envoyé qu'une demande de renoncement à cette succession en faisant allusion à une dette importante de l'état.

Sans pièces justificatifs de passif et d'actif,
je trouve cette demande de renoncement un peu légère.

Quelles pièces justificatives ayant une valeur juridique,
je peux demander avant de me prononcer.

Ce notaire me relance sans autre discours me disant que je bloque d'autres ayant droit, mais sans plus d'informations. Que faire ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Upsilon**, le **14/04/2009** à **07:35**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Vous êtes en droit de demander toute pièce vous permettant de vous faire un avis sur l'actif et le passif de la succession, afin d'exprimer votre choix de la façon la plus éclairée possible.

Vous pouvez donc demander un état liquidatif de la succession afin de voir si oui ou non votre part est entièrement engloutie.